

Commune de CARNAC – MORBIHAN
EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 MARS 2016

L'an deux mille seize, le 5 mars à 9 heures, le Conseil municipal, légalement convoqué par lettre en date du 26 février 2016, s'est réuni à la mairie, en séance publique

Etaient présents : M. Olivier LEPICK, M. Paul CHAPEL, Mme Sylvie ROBINO, M. Loïc HOUDOY, Mme Armelle MOREAU, M. Pascal LE JEAN, Mme Nadine ROUÉ, M. Jean-Luc SERVAIS, Mme Monique THOMAS, M. Hervé LE DONNANT, M. Gérard MARCALBERT, Mme Morgane PETIT, M. Michel DURAND, M. Patrick LOTHODÉ, Mme Catherine ISOARD, Mme Maryvonne BELLEIL, Mme Jeannine LE GOLVAN, M. Jean-Yves DEREPPER, Mme Christine LAMANDÉ, M. Marc LE ROUZIC, M. Olivier BONDUELLE

Absents excusés : Mme Karine LE DEVEHAT qui a donné pouvoir à Mme Sylvie ROBINO, M. Philippe AUDO qui a donné pouvoir à M. Pascal LE JEAN, M. Charles BIETRY qui a donné pouvoir à Mme Armelle MOREAU, Mme Maïwenn ARHURO, Mme Christine DESJARDIN, Mme Marie-France MARTIN-BAGARD qui a donné pouvoir à Mme Jeannine LE GOLVAN.

Secrétaire de séance : Mme Morgane PETIT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2016-1
SEANCE DU 5 mars 2016

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2015

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 20 novembre 2015 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ces comptes rendus avant leur adoption définitive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du 20 novembre 2015.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2016-2
SEANCE DU 5 mars 2016

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 DECEMBRE 2015

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2015 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ces comptes rendus avant leur adoption définitive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2015.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2016-3
SEANCE DU 5 mars 2016

OBJET : COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle que par délibération principale du 19 avril 2014 et, conformément aux dispositions des articles L 2122-23 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a délégué certaines de ses attributions au Maire et à ses adjoints.

Selon ces mêmes articles, la Loi impose de donner communication des décisions prises par M. le Maire depuis la précédente séance sans donner lieu toutefois ni à avis du Conseil, ni à vote de ce dernier.

Le Conseil Municipal prend acte des 38 décisions prises selon le tableau joint en annexe. (Décisions n°2015-190 à 2016-26)

N°	2015 - Objet de la Décision du Maire	DATE
190	Acquisition d'une tondeuse frontale et de ses accessoires : Ets EZAN - 31 200,00€ TTC Reprise de la tondeuse existante : ETS EZAN - 7 500 €(sans TVA)	15/12/2015
191	convention avec le Comité Régional du Tourisme du Morbihan relative à la mise à disposition gratuite d'un emplacement sur le site des alignements du Ménéac pour l'installation d'un dispositif de comptage de la fréquentation touristique	08/12/2015
192	Honoraires d'avocats - Consultation juridique dans le cadre de l'élaboration du PPRL - Maître Février-2025,00 €TTC	09/12/2015
193	occupation temporaire par la commune d'une parcelle privée à usage de parking - 149,97 €TTC pour le période du 19 décembre 2015 au 3 janvier 2016	09/12/2015
194	animation de Noël et de la Saint-Sylvestre - prise en charge : des frais d'animation de la mini-ferme : 1300 €TTC - des frais de sonorisation du marché : 1118 €TTC - des repas des prestataires	16/12/2015
195	Acquisition d'un tracteur agricole et de ses accessoires : Ets CLAAS - 70 560,00 € TTC - Reprise du tracteur existant : Ets CLAAS - 1200 €(sans TVA)	22/12/2015
196	ANNULEE	
197	Location d'un logement communal - 11 Ter rue des Korrigans à Mme CORITON Isabelle pour une durée de 2 mois 1/2 du 1er janvier au 15 mars 2015 - loyer mensuel de 283,57 euros hors charges	16/12/2015
198	Location d'un logement communal - 11 bis rue des Korrigans à Mme SISON Lydia pour une durée de 2 mois 1/2 du 1er janvier au 15 mars 2016 - loyer mensuel 432,15 €hors charges	16/12/2015
199	Erratum à la décision n° 2015-151 travaux d'éclairage public SYNDICAT DEPARTEMENTAL DU MORBIHAN - Pose de candélabres sur façades rue St Cornély pour un montant de 9630.00€	18/12/2015
200	Syndicat Départemental d'Energie du Morbihan - Enfouissement des réseaux éclairage Public pour mise en lumière de la façade de l'Eglise St Cornély pour un montant de 7 650,00 €TTC	22/12/2015
201	ANNULEE	
202	Convention d'assistance pour les contrats d'assurances consultassur - Montant forfaitaire annuel de 682.55 HT	28/12/2015
203	Modification de la régie de recette musée - le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 20 000 € toute l'année	31/12/2015
N°	2016 - Objet de la Décision du Maire	DATE
1	Espace Culturel terraqué - Spectacle "Bonjour la neige" par Mami Chan mercredi 24 février 2016 - 1 809,33 €TTC	04/01/2016
2	Espace Culturel Terraqué - Spectacle "De Bel à Brune" par Dominique Brune Vendredi 4 mars 2016 - 1 500 €TTC	04/01/2016
3	Vente de gré à gré d'un véhicule Peugeot 207 à Monsieur Xavier ROBERT au prix de 3 800 €	04/01/2016

4	Tarifs communaux 2016	05/01/2016																								
5	attribution du marché de transformation d'un projet de ZPPAUP en AVAP Groupement GHECO-ROUSSET pour un montant de 69 627,00 €TTC	06/01/2016																								
6	Location d'un logement communal 11 bis rue des Korrigans à Madame DREAN Laure-Anne pour une durée de 6 mois 1/2 du 15 janvier au 30 juillet 2016 - loyer mensuel de 282,23 €hors charges	12/01/2016																								
7	Contrat de maintenance du panneau lumineux Prestation de 666,22 euros HT pour l'année 2016	13/01/2016																								
8	marché de travaux de réhabilitation de l'office de tourisme du bourg - Avenant N°1 - Lot N°6 - mobilier cloison isolation peinture sol – 2 122,03 €TTC	13/01/2016																								
9	Location d'un logement communal au-dessus du restaurant scolaire à Mme Eva DAVID pour la période du 19 au 28 janvier 2016 - loyer de 5 €par nuitée charges comprises	14/01/2016																								
10	Espace Culturel Terraqué - Spectacle "Grasse Carcasse" par Marion Belot - Vendredi 22 avril 2016 - 2 426,50 €TTC	19/01/2016																								
11	Marché de travaux d'aménagement de l'avenue des Druides - EUROVIA Avenant n°1 - 63 745,58 €TTC	19/01/2016																								
12	Espace Culturel Terraqué - spectacle "Les instants secrets" par Théâtre Pom' - Mercredi 23 et jeudi 24 mars 2016 - 1 500 €TTC en partenariat avec la ville d'Auray / Festival Méliscènes	20/01/2016																								
13	Attribution du marché pour ma fourniture à la pompe de carburant gazole et de sans plomb 95 SUPER U CARNAC pour un montant estimatif de 29 181,00 €TTC	25/01/2016																								
14	marché de travaux de réhabilitation de l'office de tourisme du bourg - Avenant N°1 - Lot N°8 - Electricité - 998,56 €TTC	27/01/2016																								
15	Tarifs pour l'organisation de cinq spectacles (les 24 février, 4,23 et 24 mars, 22 avril) à l'espace culturel Terraqué	29/01/2016																								
16	Espace Culturel terraqué - Spectacle "Ptit Gus" par Jean-Louis LE VALLEGANT - Vendredi 20 mai 2016 en partenariat avec Ti Douar Alré	02/02/2016																								
17	Attribution du marché d'infogérance à BFI2 pour un montant forfaitaire annuel de 18 960 €TTC	02/02/2016																								
18	convention de mise à disposition d'une partie de la base est à l'association YACHT CLUB DE CARNAC - 3 959,81 €pour l'année 2016	03/02/2016																								
19	convention de mise à disposition d'une partie de la base est à NAUTIC SPORT - 6 718,38 €pour l'année 2016	03/02/2016																								
20	Inspection périodique des appareils de levage scénique et de l'ascenseur de la médiathèque, avenant en moins-value contrat APAVE du 06/02/2012	11/02/2016																								
21	SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DU MORBIHAN - remplacement lanterne angle de l'avenue des Druides / Av de Kerlois 720 €TTC	10/02/2016																								
22	Fixation de prix d'articles en vente à la boutique du Musée <table border="1" data-bbox="135 1482 1323 1718"> <thead> <tr> <th>Désignation</th> <th>Prix achat TTC</th> <th>Prix Public TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Gelée de pommes</td> <td>2€80</td> <td>4€50</td> </tr> <tr> <td>Gelée de cidre</td> <td>2€80</td> <td>4€50</td> </tr> <tr> <td>Gomme</td> <td>0€80</td> <td>2€90</td> </tr> <tr> <td>Photographie ZLR Kerluir</td> <td>32€</td> <td>80€</td> </tr> <tr> <td>Photographie ZLR Gorsedd</td> <td>32€</td> <td>80€</td> </tr> <tr> <td>T-shirt adulte</td> <td>9€18</td> <td>20€</td> </tr> <tr> <td>T-shirt enfant</td> <td>7€68</td> <td>13€</td> </tr> </tbody> </table>	Désignation	Prix achat TTC	Prix Public TTC	Gelée de pommes	2€80	4€50	Gelée de cidre	2€80	4€50	Gomme	0€80	2€90	Photographie ZLR Kerluir	32€	80€	Photographie ZLR Gorsedd	32€	80€	T-shirt adulte	9€18	20€	T-shirt enfant	7€68	13€	10/02/2016
Désignation	Prix achat TTC	Prix Public TTC																								
Gelée de pommes	2€80	4€50																								
Gelée de cidre	2€80	4€50																								
Gomme	0€80	2€90																								
Photographie ZLR Kerluir	32€	80€																								
Photographie ZLR Gorsedd	32€	80€																								
T-shirt adulte	9€18	20€																								
T-shirt enfant	7€68	13€																								
23	Tarifs 2016 du Musée de Préhistoire	10/02/2016																								
24	Assistance pour l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde, association ECTI-2 400 €TTC	11/02/2016																								
25	marché de travaux de réhabilitation du réseau eaux pluviales av de kermario av de l'atlantique EUROVIA Avenant n°1 - 31 800 €TTC	12/02/2016																								
26	Espace culturel terraqué - dédicace de "Black Carnac" par Tristan Pichard et Hervé Gicquel - mercredi 27 avril 2016 - 168,90 €TTC	16/02/2016																								

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2016-4
SEANCE DU 5 mars 2016

OBJET : AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE (AQTA) - MODIFICATION DES STATUTS : DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE ET MISE EN CONFORMITE DES STATUTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-20 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes d'Auray Quiberon Terre Atlantique tels qu'approuvés par Monsieur le Préfet du Morbihan dans son arrêté du 16 décembre 2015 ;

Vu la délibération n°2015DC/128 prise en date du 18 décembre 2015 de la Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique relative à la mise en conformité des statuts de la Communauté de communes ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés (3 contre : Jeannine LE GOLVAN, Jean-Yves DEREPPER, Marie-France MARTIN-BAGARD ; 1 abstention : Mme Christine LAMANDÉ)

- **EMET** un avis favorable aux modifications des statuts de la Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique conformément à sa délibération n°2015DC/128 prise en date du 18 décembre 2015 ;
- **APPROUVE** en conséquence les statuts modifiés annexés à la présente délibération.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2016-5
SEANCE DU 5 mars 2016

OBJET : AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE (AQTA) - APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-5, ainsi que celles des articles L 5214-1 et suivants de ce code,

Vu les dispositions de la loi du 12 juillet 1999 relatives au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 9 octobre 2014 prononçant la dissolution du SIVU des Coccinelles et actant la modification des statuts de la communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique qui est substituée de plein droit, au 1er janvier 2015 au « SIVU LES Coccinelles3 pour la compétence « construction, entretien et fonctionnement d'un multiaccueil pour la petite enfance »,

Vu la délibération n°2015DC030 du conseil communautaire d'Auray Quiberon Terra Atlantique en date du 27 mars 2015 approuvant la restitution de la compétence « enfance-jeunesse » aux communes de Crach, Locmariaquer et Saint Philibert au 1er septembre 2015,

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) établi le 4 décembre 2015,

Vu le IV de l'article 1609 nonies C du code des impôts qui dispose que « cette évaluation est déterminée à la date de leur transfert par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L 52115 du code général des collectivités territoriales, adoptées sur rapport de la commission locales d'évaluation des transferts ».

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le présent rapport de la CLECT de la communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique pourtant sur les charges transférées relatives au SIVU des Coccinelles et sur les charges rétrocédées aux communes de Crach, Locmariaquer et Saint Philibert concernant la compétence enfance-jeunesse,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2016-6
SEANCE DU 5 mars 2016

OBJET : COMPTE DE GESTION 2015 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget communal,

VU l'avis émis par la commission des finances et du développement économique lors de sa réunion du 24 février 2016,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 du budget principal de la Commune et les deux décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire, ainsi que l'exécution budgétaire de l'exercice,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés : (6 abstentions : Jeannine LE GOLVAN, Jean-Yves DEREPPER, Christine LAMANDE, Marie-France MARTIN-BAGARD, Marc LE ROUZIC, Olivier BONDUELLE) :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par M. le Trésorier de CARNAC, receveur de la commune, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part,

- **APPROUVE le compte de gestion 2015 du budget principal de la Commune** qui présente les résultats suivants cumulés à la clôture de l'exercice :

- Section d'investissement :	Excédent	1 116 809,94 €
- Section de fonctionnement :	Excédent	3 086 616,21 €
Soit un excédent global de clôture de		4 203 426,15 €

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2016-7
SEANCE DU 5 mars 2016

OBJET : COMPTE DE GESTION 2015 – BUDGET ANNEXE MUSEE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget communal,

VU l'avis émis par la commission des finances et du développement économique lors de sa réunion du 24 février 2016,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 du budget annexe Musée et les deux décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire, ainsi que l'exécution budgétaire de l'exercice,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés : (6 abstentions : Jeannine LE GOLVAN, Jean-Yves DEREPPER, Christine LAMANDE, Marie-France MARTIN-BAGARD, Marc LE ROUZIC, Olivier BONDUELLE) :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par M. le Trésorier de CARNAC, receveur de la commune, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part,
- **APPROUVE le compte de gestion 2015 du budget annexe Musée** qui présente les résultats suivants cumulés à la clôture de l'exercice :

- Section d'investissement :	Excédent	5 520,63 €
- Section de fonctionnement :	Résultat	0,00 €
Soit un excédent global de clôture de		5 520,63 €

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2016-8
SEANCE DU 5 mars 2016

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-14 selon lequel le maire doit se retirer au moment du vote du compte administratif,

VU le budget primitif et les deux décisions modificatives de l'exercice 2014,

VU le compte de gestion de l'exercice 2015,

VU le compte administratif de l'exercice 2015 présenté par le Maire,

VU l'avis émis par la commission des finances et du développement économique lors de sa réunion du 24 février 2016,

CONSIDERANT que M. Olivier LEPICK, Maire de Carnac, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2015 les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles,

CONSTATANT les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion 2015 relatives au report à nouveau, au résultat, aux débits et aux crédits budgétaires portés aux différents comptes,

RECONNAISSANT la sincérité des restes à réaliser,

CONSIDERANT que M. Paul CHAPEL a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

CONSIDERANT que M. Olivier LEPICK, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Paul CHAPEL pour le vote du compte administratif,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés : (6 abstentions : Jeannine LE GOLVAN, Jean-Yves DEREPPER, Christine LAMANDE, Marie-France MARTIN-BAGARD, Marc LE ROUZIC, Olivier BONDUELLE) :

- **APPROUVE** le compte administratif 2015 du budget général de la Commune, faisant apparaître les résultats suivants :

Résultat à la clôture de l'exercice 2014 :		
Section de fonctionnement:	Excédent de	3 371 332,51 €
dont : Part affectée à l'investissement en 2015		2 766 332,51 €
	Excédent de fonctionnement reporté en 2015	605 000,00 €
Section d'investissement :	Excédent de	103 545,09 €
Recettes – Titres émis en 2015 :		
Section de fonctionnement		13 375 740,29 €
Section d'investissement		4 196 975,14 €
Dépenses – Mandats émis en 2015 :		
Section de fonctionnement		10 894 124,08 €
Section d'investissement		3 183 710,29 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2015 :		
Section de fonctionnement :	Excédent de.....	3 086 616,21 €
Section d'investissement :	Excédent de.....	1 116 809,94 €
Résultat global de clôture 2015 (hors restes à réaliser) : Excédent de		4 203 426,15 €

- **ENREGISTRE** l'état du bilan des acquisitions et cessions immobilières en 2015,
- **DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2015 définitivement closes.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2016-10
SEANCE DU 5 mars 2016

OBJET : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (D.O.B) 2016

En application de l'alinéa 2 de l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales, "dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice, ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci".

VU le règlement intérieur du conseil municipal, et notamment l'article 24,

VU le support de présentation du Débat d'Orientations Budgétaires en pièce jointe,

Après débat en commission des finances le 24 février 2016,

Les orientations budgétaires 2016 sont exposées par le rapporteur, (départ de Madame Monique THOMAS) puis débattues par les membres du conseil municipal

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2016-11
SEANCE DU 5 mars 2016

OBJET : DEMANDES DE SUBVENTIONS DETR (DOTATION EQUIPEMENT TERRITOIRE RURAUX) ET AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU MORBIHAN

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le budget communal,

VU la lettre circulaire préfectorale 1^{er} décembre 2015 relative à la programmation 2016 de la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.),

VU le projet d'engager les travaux du bâtiment de l'Office du Tourisme (de la plage)

VU le projet d'engager les travaux vidéoprotection (dépenses à engager par tranche sur plusieurs années)

CONSIDERANT que, au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux, le plafond de la dépense pour les travaux dans les bâtiments communaux est de 300 000 à 400 000 € H.T., et que le taux applicable est de 35 à 47 % pour les communes,

CONSIDERANT que, au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux, le plafond de la dépense pour les travaux de vidéoprotection est de 200 000 € HT, et que le taux applicable est de 50 % pour les communes,

VU l'avis favorable émis par la commission finances et développement économique, lors de sa réunion du 24 février 2016,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'ADOPTER**, pour ces projets communaux, l'ordre de priorité suivant :
 1. Travaux de rénovation du bâtiment de l'Office du Tourisme avenue des Druides,
 2. Travaux du vidéoprotection

- **DE SOLLICITER** pour ces deux opérations, l'aide de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.) et l'aide du Département du Morbihan.

- **DE DIRE** que ces travaux font l'objet d'une inscription budgétaire, et que la commune couvrira les dépenses restant à sa charge, déductions faites des subventions qui pourraient être accordées par l'Etat ou le Département du Morbihan.

Travaux bâtiment de l'Office de Tourisme avenue des Druides - Plan de financement prévisionnel				
Dépenses	Montant HT	Recettes	Taux	Montant HT
Travaux	312 000 €	ETAT - DETR*	47 %	169 370 €
Maîtrise d'œuvre +/- 11%	34 320 €	Département	15 %	54 054 €
Contrôleur technique coordination SPS +/- 11%	14 040 €	Autofinancement	38%	76 000 €
TOTAL	360 360 €	TOTAL	100%	360 360 €
*DETR : dépense subventionnable de 300 000 à 450 000 € HT – Taux de 35 à 47 % en fonction des critères de développement durable				

Travaux de vidéoprotection (16 caméras)				
Dépenses	Montant HT	Recettes	Taux	Montant HT
Travaux (estimation Protec@)	159 788 €	ETAT - DETR*	50%	79 894 €
		Autofinancement- commune de Carnac	50%	79 894 €
TOTAL	159 788 €	TOTAL		159 788 €
*DETR : dépense subventionnable pour la vidéoprotection 200 000 € HT – Taux de 50 %				

- **DE DONNER** pouvoir au maire ou à l'adjoint délégué pour signer tout document devant intervenir.